

Charte du comité de développement durable

Contexte

Situées stratégiquement sur le Saint-Laurent dans une baie en eau profonde libre de glace à l'année, les installations maritimes multiusagers de Baie-Comeau sont au cœur d'un carrefour idéal pour l'exploitation et la transformation durables des ressources, soit la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau. Il s'agit aussi du 4^e port d'escale en importance sur le Saint-Laurent.

Les installations maritimes multiusagers de Baie-Comeau occupent un rôle central dans la dynamique socioéconomique actuelle de la Manicouagan, dans l'histoire du développement de la région, ainsi qu'en tant que repère identitaire et culturel pour la communauté locale.

La région de la Manicouagan est reconnue par l'UNESCO à titre de Réserve mondiale de la biosphère, une désignation qui l'engage à agir comme modèle de développement durable à l'échelle internationale. Le Port de Baie-Comeau est un ambassadeur de cette vision auprès de l'ensemble de ses partenaires maritimes. Cela implique notamment de faire du développement durable l'une de ses valeurs fondamentales et d'en imprégner chacune de ses actions.

Enfin, le Port de Baie-Comeau reconnaît que les activités portuaires de Baie-Comeau prennent place dans le contexte de l'exploitation des ressources situées sur le Nitassinan de la Première Nation innue de Pessamit.

Mission du Port

Propriétaire des installations maritimes multiusagers de Baie-Comeau, le Port de Baie-Comeau en assure la gestion, veille au développement de leur plein potentiel et travaille étroitement avec ses partenaires pour assurer un développement durable, sécuritaire et efficient du port de Baie-Comeau au sein du réseau portuaire québécois.

Objet

Le Comité de développement durable du Port de Baie-Comeau est un mécanisme consultatif et collaboratif représentatif des intérêts de la collectivité. Il constitue le principal point de contact privilégié entre le Port et la communauté.

Mandat

Le Comité a le mandat d'éclairer la direction et le conseil d'administration du Port sur les questions touchant les retombées et les répercussions environnementales, sociales et économiques des activités de la Corporation, en particulier à l'échelle des communautés de la Manicouagan et de Pessamit.

Rôles et champs d'application

Le Comité est un lieu de discussions et d'échanges concernant les enjeux, problématiques et opportunités dont peut être saisi le Port. Le Comité permet ainsi d'enrichir la réflexion du Port sur ces questions et mettre en lumière leurs répercussions sur l'environnement géophysique, humain et économique de Baie-Comeau.

Sur demande, le Comité produit des avis et des recommandations sur les dossiers qui lui sont soumis par la direction ou le conseil d'administration.

Sans s'y limiter, ces dossiers s'inscrivent dans les principaux champs d'application suivants :

Volet environnemental

- La gestion environnementale des activités et des installations portuaires
- L'adaptation et la lutte contre les changements climatiques
- La participation du Port à la transition énergétique

- ▶ Le soutien à la conscientisation écologique de ses partenaires et clients
- ▶ La collaboration du Port à des projets de recherche scientifique, de mise en valeur ou de restauration des milieux qui se trouvent dans son aire d'influence

Volet social

- ▶ L'accès sécuritaire du public aux installations portuaires
- ▶ La stratégie et les activités de communication du Port auprès de la population locale et régionale
- ▶ La stratégie d'engagement communautaire du Port
- ▶ L'acceptabilité sociale des projets de développement impliquant le Port
- ▶ La cohabitation harmonieuse des usages dans l'environnement du Port

Volet économique

- ▶ L'optimisation des retombées économiques locales et régionales des activités portuaires
- ▶ L'implication du Port dans le développement de synergies industrielles
- ▶ La contribution du Port aux efforts concertés de développement touristique

Le Comité peut aussi proposer des chantiers que ses membres estiment prioritaires en vue de mener des réflexions ou de piloter des projets spéciaux.

Composition

La composition du Comité vise à favoriser l'apport des expertises et des connaissances, ainsi que la diversité des points de vue représentés dans les domaines associés à son mandat, ses rôles et leurs champs d'application.

Le Comité regroupe un maximum de 10 personnes issues des secteurs ci-dessous. Ces personnes sont indépendantes, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas de relation d'intérêt financier ou commercial avec le Port de Baie-Comeau.

Un membre du comité exécutif du conseil d'administration siège d'office au comité de développement durable.

Secteur	Profil recherché
Environnement	Une (1) personne témoignant d'une expertise et de réalisations significatives dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels côtiers et marins, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ou d'autres domaines pertinents
Communauté	Deux (2) personnes résidant, travaillant ou exploitant une entreprise dans l'aire d'influence du Port, démontrant une implication importante dans la collectivité et une bonne compréhension des dynamiques communautaires, socioéconomiques ou culturelles qui y sont propres
Tourisme	Une (1) personne œuvrant dans le secteur du tourisme
Développement socioéconomique	Une (1) personne témoignant d'une expertise et de réalisations significatives dans la maximisation des retombées économiques, les synergies industrielles, la transition énergétique ou d'autres domaines connexes pertinents
Éducation et recherche	Une (1) personne témoignant d'une expertise et de réalisations significatives dans la formation, le développement des compétences, la recherche ou d'autres domaines connexes pertinents

Club nautique	Une (1) personne désignée par le Club nautique représentant les usagers de la marina
Secteur des pêches	Une (1) personne désignée par l'Administration du port de pêche de Baie-Comeau
Municipal	Deux (2) personnes désignées par la Ville de Baie-Comeau, dont une (1) personne du service du tourisme

Processus d'appel de candidatures

Les sièges « Municipal » « Secteur des pêches » et « Club nautique » font l'objet d'une nomination. Les sièges « Communauté » sont pourvus dans le cadre d'appel de candidatures public. Les autres sièges sont pourvus dans le cadre d'un appel de candidatures sur invitation.

Le conseil d'administration du Port est responsable de sélectionner les personnes retenues au terme de ce processus.

Chaque siège est assorti d'un mandat de deux (2) ans, renouvelable. Un même mandat peut être renouvelé de façon consécutive pour un maximum de trois (3) fois. Après avoir été fait trois (3) mandats consécutifs, la personne qui occupe le siège doit quitter le comité pour la durée d'au moins un (1) mandat. Elle peut ensuite soumettre sa candidature à nouveau.

Ces sièges sont ouverts à l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la Manicouagan, y compris la communauté de Pessamit.

Le Port recherche une représentation équitable des femmes et des hommes au sein du Comité, ainsi qu'une diversité générationnelle.

Fonctionnement

Le Comité se réunit trois (3) fois par année.

Les travaux sont organisés en fonction des priorités établies par le conseil d'administration et la direction du Port, de concert avec les membres. Des activités additionnelles peuvent être prévues au besoin.

Le Port est responsable de fournir aux membres les informations et les documents utiles à l'accomplissement de son mandat et de ses rôles. Le Port veille à l'animation et à la coordination du Comité, en assure la logistique et en assume les dépenses de fonctionnement.

Les membres du Comité œuvrent à titre bénévole. Cependant, un dédommagement pour leurs dépenses personnelles admissibles relatives à leur participation aux travaux du Comité est prévu, et ce, sur présentation des pièces justificatives. Les dépenses admissibles sont :

- ▶ Les frais de gardiennage, au coût réel des services, jusqu'à concurrence de 15 \$ l'heure ;
- ▶ Les frais de déplacement des membres ayant leur adresse de résidence principale ou de travail à plus de 15 kilomètres du lieu de réunion, et ce, à un taux de remboursement de 0,50 \$/km et selon la distance la plus courte applicable.

Éthique et confidentialité

Bien qu'ils soient appelés à représenter une ou des communautés d'intérêts associées au siège qu'ils occupent ou à l'expertise qu'ils détiennent, les membres du Comité ont toujours en tête l'intérêt collectif.

Les membres du Comité exercent leur mandat et leur rôle avec diligence, intégrité et bonne foi. Les membres du Comité sont responsables de déclarer tout conflit d'intérêt réel ou apparent se rapportant à l'exercice de leur mandat en général ou à un dossier spécifique et de prendre les dispositions raisonnables pour éviter qu'une telle situation compromette l'indépendance des travaux du Comité.

Tous les documents, renseignements et discussions, partagés ou tenus verbalement ou par écrit sont strictement confidentiels et ne doivent être utilisés que dans le cadre des travaux du Comité. Les membres du Comité s'engagent à un devoir strict de confidentialité dans le cadre de leur mandat.

Les membres du comité ne peuvent en aucun cas agir comme porte-paroles du Port.

Évaluation et amélioration continue

Une évaluation de la satisfaction des membres et des résultats générés par les travaux du Comité est réalisée chaque année dans une perspective d'apprentissage et d'amélioration continue. S'il y a lieu, la présente Charte est mise à jour à la lumière de cette évaluation.

Le Port peut destituer et remplacer un membre du Comité qui s'absente à plus de deux (2) rencontres du Comité dans l'année ou qui ne se comporte pas selon les critères d'éthique prévus à la présente Charte.

Déclaration

J'atteste avoir pris connaissance de la présente Charte dans son intégralité et je me déclare lié(e) par ses dispositions.

Pour le Port

Membre du Comité

Marc Lefebvre
Président

Date

Date